

Exemples

d'un F.J.E.P en milieu rural

et d'une M.-J.-C. en milieu urbain

Nom de l'enseignant - conseil :

MONSIEUR CODEI

Noms des personnalités contactées :

Noms des organismes contactés :

La M.J.C. DE GRADIGNAN

Le F.J.E.P. de SAINT PIERRE D'AURILLAC

LE SOMMAIRE

INTRODUCTION

- Historique de l'animation

ETUDE ET COMPARAISON D'UN F.J.E.P. EN MILIEU RURAL ET
D'UNE M.J.C. EN MILIEU URBAIN

I. A) Présentation de l'environnement

1° SI PIERRE D'AURILLAC : Pourquoi le foyer

2° GRADIGNAN : Pourquoi le foyer

B) Vie interne de chaque association

1° Structure

- Organisation

2° Animation

- Bénévolat

- Activités

3° Objectifs et fréquentation
Neutralité

C) Relations avec l'extérieur

1° Rapports avec les autres associations communales
et la commune

2° Avec l'Etat

3° Rapports inter-associations

II

REFLEXION SUR ANIMATION SOCIO-CULTUREL

A) Quelle est la fonction sociale d'un équipement comme
celui-là ?

1° Contrôle des jeunes et intégration à la politique
municipale

2° Chances de s'organiser eux-mêmes

B) Rapport entre la création d'un équipement socio-culturel
avec animation socio-culturelle

1° Place d'un équipement socio-culturel dans une société
économique

CONCLUSION

INTRODUCTION

Avant de faire une étude approfondie sur la M.J.C. de Grédignan et le F.J.E.P. de ST PIERRE D'AURILLAC, nous allons d'abord faire un bref exposé sur l'histoire de ces deux associations.

Naissance de l'Education Populaire

L'éducation populaire est née dans l'opposition. Elle est issue de mouvements d'opinion, se situant dans la perspective d'une transformation de régime politique.

Une fois, la République proclamée, il fallait garantir les acquis en matière de transformation sociale et contribuer à les développer. Les associations d'éducation populaire se sont forgées des structures, et sont devenues gestionnaires d'activités, d'équipements et de personnel, tandis qu'elles perdaient leur rôle de groupe de pression. Puis avec l'industrialisation et l'urbanisation, l'éducation populaire se vit assigner la fonction de régulation sociale et devint un moyen de compenser les malaises nés de ces phénomènes.

Aujourd'hui ces associations doivent réaffirmer clairement leurs objectifs et montrer l'indépendance de leur action par rapport à l'action politique et l'action syndicale, mais aussi innover dans ses activités et ses modes d'organisation.

Histoire des M.J.C.

Les F.F.M.J.C. (Fédération Française des Maisons de Jeunes et de Culture) sont créées le 4 octobre 1944. Elles sont fondées par un grand nombre d'associations de jeunesse et syndicats.

La F.F.M.J.C. s'appela d'abord "La République des Jeunes". En 1949, elle prit le nom de Fédération des Maisons de Jeunes, et en 1948, elle s'appela "Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture". André Philip fut le 1er président, et définit

.../...

alors le projet pédagogique des M.J.C.

Le but de la M.J.C., c'est avoir peu à peu dans l'ensemble de toutes les villes et de tous les villages de France, une maison de jeunes, où tous les gens quelque soit leur parti politique, peuvent s'y rendre. Elle a deux principes fondamentaux la liberté et la laïcité. C'est une institution basée sur la participation, la cogestion, la laïcité. - laïcité : M.J.C. est un carrefour de dialogues, échange de pensées.

- cogestion : collaboration statutaire, c'est-à-dire état et les collectivités locales assurent le financement de l'équipement, ont le contrôle sur le budget.

Il y a d'autres associations qui font l'animation socio-culturelle de la cité.

Ces différents partenaires sont les membres de droit ou associés du Conseil d'administration. La laïcité plus la cogestion constituent un caractère d'institution et du service public aux M.J.C.

La M.J.C. pratique aussi d'autogestion. Le Conseil d'administration est composé de la majorité des membres constitué par des représentants élus des usagers. Par contre, le Conseil de Maison est formé de responsables d'activités.

Depuis sa naissance, la M.J.C. a eu divers problèmes, que nous allons les analyser ce-dessous :

Evolution problématique

La période d'expansion continue, qui va de 1948, 1969, où la F.F.M.J.C. reçoit de l'état une aide assez égale, mais inférieure à celle des autres associations.

En 1965, Monsieur HERZOG, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports couvre littéralement la F.F.M.J.C. détient le quasi monopole de l'éducation populaire en FRANCE.

En 1966, Monsieur MISORF, ministre de la Jeunesse et des Sports, fixe un objectif pour contrebalancer l'influence de la FFMJC.

.../...

Après une enquête faite sur les besoins de la Jeunesse, M. MISOFF lance son plan d'équipement de "mille clubs", qui sont gérés directement par les jeunes. Ce plan a réussi pendant un certain temps. Après une période d'engouement, les jeunes "inorganisés" délaissèrent les "mille clubs" et furent récupérés par les associations organisées. L'action anti-association a échoué.

Puis survinrent les événements de mai 1968, quelques M.J.C. de la région parisienne agissaient en faveur des jeunes "gauchistes". Ce fut alors un prétexte pour M. COMITI, successeur de M. MISOFF, de reprocher aux M.J.C. d'être politisée, centralisée, éducative. Il mença donc de lui couper les vivres si elles ne consentent pas à se régionaliser et à exclure du Conseil d'Administration fédéral des représentants du personnel, tous membres de la C.G.I.

La crise, à la fois, externe et interne était ouverte. Externe par le conflit avec l'état. Interne, par l'opposition de deux courants à l'intérieur de la M.J.C. : l'un c'est la soumission aux ordres de M. COMITI, l'autre c'est de lui résister jusqu'à l'extrême limite.

L'autre période est la période de survivre. Ainsi, pour survivre, la M.J.C. devra accepter deux points au moins.

- le diktat du Ministre
- la régionalisation, c'est-à-dire la création de fédérations régionales relativement autonome et le renoncement à la cogestion avec les représentants du personnel permanent.

La structure actuelle de la M.J.C. se résume comme suit :

- 16 fédérations régionales agréées
- 54 " départementales et unions locales
- 776 M.J.C. affiliées et reconnues par l'état
- 418 animateurs professionnels
- 1 800 animateurs bénévoles
- 25 000 adhérents
- 800 000 personnes touchées par les activités de la M.J.C.

CARTE D'IDENTITE

Nom : Foyer de Jeunes et d'EDUCATION POPULAIRE

Adresse :

SAINT PIERRE D'AURILLAC
33490 S

Date de

naissance : 21 août 1971

(publication au journal officiel)

Affiliations

F.O.L. : fédération des oeuvres laïques

J.S. : jeunesse et sports

F.S.G.T. : fédération sportive et gymnique
du travail

O.R.O.L.E.I.S. : office régional des oeuvres
laïques, d'étude de l'image
et du son.

-7-

ETUDE ET COMPARAISON D'UN FOYER DE JEUNES
ET D'EDUCATION POPULAIRE (F.J.E.P.) EN MILIEU RURAL
ET D'UNE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (M.J.C.)
EN MILIEU URBAIN

La première partie de ce devoir, est en effet consacrée à l'étude de deux cas concrets, deux solutions prises dans des environnements opposés afin que la comparaison soit plus riche. Grâce à nos rencontres, nos discussions et nos enquêtes, nous pouvons vous présenter le Foyer des Jeunes et d'Education Populaire de SAINT PIERRE D'AURILLAC et à l'opposé la Maison des Jeunes et de la Culture de Gradignan. Nous observerons en parallèle les motivations, les formes, les finalités, les relations dans les deux cas étudiés.

A) Présentation de l'environnement

Avant de nous lancer dans des descriptions ou des constatations générales sur la création de ces centres, nous allons procéder à la présentation de leur environnement, c'est-à-dire plus particulièrement à la mise en place de la situation socio-économique des deux communes - situation déterminante quant à la création du F.J.E.P. en milieu rural, ou de la M.J.C. en milieu urbain.

1^o SAINTE PIERRE D'AURILLAC

- Présentation socio-économique

Commune rurale de 616 hectares pour 1 004 habitants qui connaît ces dernières années une évolution incontestable, en ce qui concerne les catégories socio-professionnelles de la population.

Ainsi, les agriculteurs ont diminué de moitié, alors que parallèlement les propriétés s'aggrandissent, de plus, la surface cultivée tend aussi à diminuer au profit de l'habitat.

.../...

Le secteur agro-industriel représente une part importante dans la vie de la commune, part qui est appelée à s'étendre. Il est constitué par :

- une coopérative minicole
 - une coopérative d'approvisionnement
 - une coopérative fruitière qui détient l'intérêt principal.
- Elle offre des emplois saisonniers aux agricultrices, ce qui leur procure une aide financière appréciée.

Le secteur industriel n'est pas très développé, il est représenté par :

- une petite entreprise de construction métallique
- une entreprise moyenne de machines agricoles, en pleine expansion et qui double sa superficie.

Par ailleurs, la commune tend à devenir une citée dortoir (nouveaux logements, maison individuelle et lotissement) citée dortoir car proportionnellement, la moitié des habitants, travaillent dans les différents centres d'attraction régionaux

- SAINT MACAIRE : Entreprise de Chaussures
- CADILLAC : Hôpital psychiatrique
- LA REOLE
- LANGON
- BORDEAUX

C'est dans cet environnement, que la formation d'un F.J.E.P. a été envisagé par le Maire de la commune, en 1971, en tant que centre d'animation et d'intérêt social, pour essayer de freiner l'exode rural d'une part et d'autre part, pour permettre aux nouveaux venus de s'intégrer à la vie de la commune et de les y retenir.

Mais ces raisons ne sont en réalité, que partielles. Toutefois, avant de toutes les présenter, nous préciserons le cadre politique de la commune, car il nous apparaît comme ayant une influence importante sur la vie même du F.J.E.P. : la population de la commune.

.../...

Pourquoi le foyer (F.J.E.P.) ?

Nous venons de voir quelques motivations à cette création, mais elles sont loin d'être les seules.

Cependant, il n'en reste pas moins vrai que toute l'initiative provient du Maire de la commune, Monsieur LAFOURCADE, qui apparaît comme l'élément déterminant, sinon moteur de la création et du départ de ce centre.

Les motivations sont d'ordres différents :

- faciliter le développement économique
- recherche d'un attrait pour retenir les nouveaux habitants, faire qu'ils se plaisent et restent dans la commune
- pour éviter un exode rural inéluctable
- pour leur donner une activité aux jeunes autre que les bals
- pour unir tous les jeunes de la commune.

Elles sont les idées émises par le Maire, dont la dernière paraissant aller beaucoup plus loin, représente à la limite un idéal.

D'autre part, les jeunes animateurs bénévoles avancent d'autres idées :

- donner des activités, un lieu chaleureux de rencontre
- partager les loisirs
- discuter des problèmes communs
- donner à tous les jeunes une prise de conscience, les amener à prendre des responsabilités.

Par ces nombreuses et diverses motivations, le F.J.E.P. paraissait donc être une nécessité pour la vie des jeunes de la commune.

Le premier articles ayant paru dans le "Sud-Ouest" concernant cette création présente de manière fort explicite la situation qu'il veut prendre au sein de la commune, et les formes qu'il veut se donner.

.../...

M. Alain GRANJOU**élu président du Foyer rural**

La jeunesse de notre sympathique commune avait, jusqu'à présent, pour occuper ses loisirs, les bals. Mais, depuis quelque temps déjà, elle avait ressenti le besoin d'autre chose. Quelque chose de plus chaleureux, un endroit où elle pourrait se réunir, où elle pourrait discuter de ses problèmes, s'adonner en groupe à des loisirs afin de les partager. C'est pourquoi elle a pris la décision de fonder un Foyer rural de jeunes et d'éducation populaire.

Elle s'est donc réunie samedi soir 5 juin, pour étudier les deux principaux problèmes posés par la création de ce Foyer: le contenant et le contenu.

Par le «contenant», il faut comprendre le local. Présentement, nous avons la salle des fêtes. Mais nous envisagerons la construction d'un local plus approprié. En effet, lorsque le dossier de demande d'agrément au service du génie rural sera envoyé, nous sommes assurés de bénéficier d'une subvention de l'ordre de 25 % du montant des travaux et d'une garantie d'emprunt assurée par le Conseil général.

Mais pensons au plus important, le contenu, c'est-à-dire l'animation. En effet, pour animer un Foyer, il faut des principes, un programme, une pédagogie sociale très éprouvée, des cadres qualifiés et des moyens.

STAGES DE FORMATION

Durant la réunion, les participants ont étudié et approuvé les statuts qui seront communiqués ultérieurement aux adhérents. Elles ont ensuite élu les membres du bureau d'administration et les membres du conseil d'animation qui doivent être âgés d'au moins dix-huit ans. Ceux-ci suivront des stages de formation dans les mois prochains, afin d'être plus aptes à remplir leurs fonctions d'animateurs. Les personnes qui ont participé à la réunion ont déjà retenu diverses activités. Citons, par exemple:

Une section tourisme. Nous envisageons déjà de faire des sorties vélo, rallies, week-end, montagne ou mer, séjour neige.

Une section lecture et musique qui donnera lieu à des débats où tout le monde pourra exprimer librement son opinion et faire partager ainsi ses impressions. Deux débats sont prévus durant l'année à venir.

Il y aura aussi un Ciné-Club. Nous pensons pouvoir projeter trois films au cours de l'hiver prochain, qui seront, eux aussi, bien entendus, suivis de débats.

Ceux qui se sentent quelques talents ou quelque attirance pour le métier de comédien, pourront s'inscrire à la section initiation aux émaux et à la peinture.

Nous pensons aussi pouvoir organiser des discussions socio-économiques avec l'aide de conférenciers ou chacun pourra exposer et discuter ses problèmes qui seront peut-être alors résolus par les assistants.

Enfin, une section jeu d'échecs.

MEMBRES BIENFAITEURS

Bien entendu, tout cela n'est qu'un début et, lorsque nos moyens nous le permettront, nous fonderons d'autres sections. Par exemple, l'espoir de la fondation d'un club photo suscite déjà un vif intérêt.

Mais, bien sûr, pour que le Foyer vive et nous savons que, mer la possibilité, il faut en donner nous attendons la venue de nombreux adhérents de tous lieux et de tous âges, avec minimum de quatorze ans. Ils peuvent se faire inscrire chez M. Alain Granjou et Danilo Allué, à Saint-Pierre-d'Aurillac.

La cotisation membre actif pour l'année, a été fixée à 10 F. Elle garantit la responsabilité civile des adhérents pendant les activités: elle les couvre pour les accidents, lors des activités du Foyer à l'exception des sports dangereux: ski, moto, voiles, etc. et des séjours de plus de soixante-douze heures. Sur ces 10 F, 5,50 F resteront au Foyer local.

Assemblée générale du Comité des fêtes

Le Comité des fêtes se réunira le mercredi 18 juin, à 21 heures, salle du gymnase, afin de préparer dans les derniers détails les réjouissances de la Saint-Pierre. Étant donné l'importance de l'ordre du jour, nous demandons à tous les inscrits, à tous ceux qui coopèrent à la bonne marche de notre comité, d'être présents. La présence de chacun est souhaitée. Il ne sera pas fait d'autre réunion générale d'ici à la fête. Dernière remise des cartes de membres actifs.

Certains d'entre vous comprennent nos besoins de recherche, d'activité, de culture, mais, pour des raisons de travail, de santé ou autres, ne desirant pas participer activement à la vie du Foyer. Persuadés qu'ils voudront l'aider, le bureau a décidé de leur présenter une carte de membre bienfaiteur. Des jeunes ou moins jeunes passeront parmi vous et soyez remerciés à l'avance de votre générosité.

Nous espérons beaucoup que vous apporterez le témoignage de votre intérêt en adhérant au Foyer et en achetant des cartes. Souhaitons une longue vie à notre Foyer qui est, aussi, ne l'oubliez pas, le vôtre.

COMPOSITION DU BUREAU

Président: Alain Granjou;
Premier vice-président: Danilo Allué, président du conseil d'animation; vice-présidents: Mme Maryse Daire, Guy Belade, Mme Lyse Bouyrou; secrétaire: M. Hervé Peyre; secrétaire adjoint: Yves Fleury; trésorier: Mlle Lydie Jamain; trésorier adjoint: Mlle Odile Soler;

Membres du conseil d'administration: MM. Claude André, Alain Cazeneuve; Mme Rose Du-la; MM. Alain Guillout, Michel Hilaire, Bernard Légise, Bernard Nicaulo; Mlles Josette Mar-molin et Sylvie Peyriguey.

CONSEIL D'ANIMATION

Président: M. Danilo Allué; section théâtre: animateurs, par ordre alphabétique: Jean Daire, Philippe Doux, Michel Hilaire, Sylvie Peyriguey, Martine Tauzin; section tourisme: Monique Cocut, Alain Granjou, Monique Soler, Guy Tauzin, section culture (lecture, musique, débats): Guy Belade, Monique Cocut, Francis Guillout; section Ciné-Club: Alain Cazeneuve, Alain Guillout, Michel Hilaire, Marie-Christine Ventura; section émaux et peinture: Danilo Allué, Lydie Jamain, Hervé Peyre; section économique: Yves Fleury, Michel Hilaire, Sylvie Peyriguey.

Grâce à cet article, et aux nombreux autres qui l'ont suivi au cours des années, nous pourrions voir l'évolution du F.J.E.P.

De plus, nous constatons dès le départ son indépendance par rapport à un autre groupe d'animation de la commune : le comité des fêtes, bien que certaines personnes participent aux activités des deux groupes.

.../...

CARTE D'IDENTITE

Nom : Maison des Jeunes et de la Culture

Adresse : GRADIGNAN

Date de
naissance : 1965

Affiliation

Fédération Régionale

2^e GRADIGNAN

Gradignan, commune située sur la rive gauche de la Garonne, à 9 km du centre ville de Bordeaux, s'étend sur 1 572 h et compte environ 20 000 habitants. Cette commune se caractérise par l'évolution très frappante de sa population. Le début de cette mutation date des années 1954, 1955, période pendant laquelle naquit à Gradignan un mouvement d'urbanisation. Il a eu des répercussions importantes au point de vue économique et sociale.

Avec cette première vague d'urbanisation, de 1954 à 1962, apparaît à Gradigana une population d'ouvriers et d'employés, venus d'un peu partout, donc tout fait différente de l'ancienne population rural~~le~~. Cette dernière connaissait alors une vie collective intense due à l'importante influence de si nombreuses sociétés locales. Les nouveaux venus se sont installés tout d'abord dans les premières cités construites : LANGE - PRAIRIE BATICCOOP (voir annexe). Par la suite, les ouvriers se sont réfugiés dans la partie sud rurale de la commune, et les employés dans la partie nord? Un premier clivage de la population était amorcé. Les jeunes issus de la classe ouvrière, au milieu de ces cités à caractère individualistes se sont retrouvés isolés. Aucune structure d'accueil n'avait été prévu pour répondre à leurs besoins. Ainsi, ils se sont rassemblés dans les bistrotts de la commune et sont devenus aux de la population et de la municipalité des délinquants, des "voyous". Devant ce phénomène, la municipalité a réagi en créant en Gradignan la M.J.C., Maison des Jeunes et de la Culture, dont le but au départ était d'occuper les jeunes, de les empêcher de "courir les bistrotts" .

Dès les années 1966, 1967, 1968, une nouvelle vague d'immigrants déferlait sur Gradignan, mais ils appartiennent à une catégorie socio-professionnelle aisée qui se compose :

- de fonctionnaires
- de techniciens
- de cadres
- d'enseignants.

.../...

Cette population travaille à Bordeaux et se retire à Gradignan, donc fait de celle-ci, une ville résidentielle. Ces jeunes ne sont que des gens de passage, donc possèdent une mentalité particulière ou du moins différente.

Les jeunes issus de cette catégorie socio-professionnelle dès la création de la M.J.C., exprimèrent le besoin de s'intégrer. Mais ils se sentent mal à l'aise face au groupe formé dès la naissance de la M.J.C. Leur mentalité, leur besoin différent les opposent. Pendant des années, règnait dans la M.J.C. une atmosphère de malaise, de tension. Mais, peu à peu, certains ont pris conscience qu'ils pouvaient prendre des responsabilités, qu'ils devaient régir. Alors un noyau s'est formé, organisé et a relancé la M.J.C.

Gradignan donc, se caractérise par sa population très hétérogène :

- ancienne population
- participants de la première vague d'urbanisation
- une catégorie socio-professionnelle aisée

qui domine et classe peu à peu les classes modestes d'autant plus facilement que se pose le problème de l'emploi, le secteur secondaire, étant peu développé.

Cette population hétérogène, le fait que les gens travaillent hors Gradignan, le manque d'une structure sociale entraînent des clivages sociologiques et donc une vie individualiste, l'ennui

Ainsi, un rôle vital revient à la M.J.C., celui de recréer une vie collective adoptée à la nouvelle physionomie de la population? Nous allons donc essayer de découvrir son rôle exact, ses buts, ses actions à travers sa vie interne et ses relations avec l'extérieur.

.../...

B) Vie interne de chaque association

Nous commencerons par présenter la situation du F.J.E.P. St PIERRE D'AURILLAC dans ses structures, son animation et les objectifs qu'il veut se donner.

1° Structure

Le F.J.E.P. a pour seul local une salle des fêtes, prêtée par la commune. Dès sa création, les statuts ont été définis par les adhérents, status définissant :

- les buts de l'association
- les structures internes d'animation
- les fonds de réserve et ressource annuelles
- les modifications des statuts et dissolution.

(cf aux documents : statuts et règlement intérieur)

Après avoir fait une première approche grâce aux documents écrits, nous pouvons présenter l'organisation réelle et pratiquée dans le F.J.E.P. Ainsi, il est important de noter avant tout, la présence d'un collectif de travail.

Ce groupe est constitué par un animateur, un trésorier, un secrétaire, un responsable du collectif (président) et tous les responsables des activités pratiquées.

L'organisation se situe à plusieurs niveaux :

- chaque responsable d'activité doit réunir sa section pour débattre de son évolution (bilan et projets)
- puis c'est le collectif de travail qui se retrouve pour une mise en commun et une coordination des activités; Le but essentiel étant de refléter directement les aspirations et les désirs des adhérents.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale se réunit plus ou moins fréquemment selon l'activité du foyer. A cette occasion, elle traite et aborde des problèmes généraux, d'animation financière...

Il est important de noter l'atmosphère particulière à ce réunion, tous les participants ont également droit à la parole, dans une recherche de tolérance et de démocratie.

.../...

- S T A T U T S -

Titre I

BUT DE L'ASSOCIATION.

-ARTICLE PREMIER-

Il est créé à SAINT-PIERRE D'AURILLAC une Association d'Education Populaire régie par la Loi du 1er. Juillet 1901 et dénommée : "Foyer Rural de Jeunes et d'Education Populaire".

Sa durée est illimitée.

Son siège est installé dans le local portant le même nom, sis à SAINT-PIERRE D'AURILLAC.

-ARTICLE 2-

L'Association a un caractère récréatif et éducatif.

Elle a pour buts :

- a) d'aménager, dans le cadre communal (ou intercommunal) un centre éducatif ouvert à tous les membres de la communauté domiciliés ou ayant des attaches dans le périmètre qui est celui de l'Association ;
- b) d'étudier en commun les questions touchant à l'ensemble des problèmes intéressant la vie rurale sous tous ses aspects, notamment scientifique, technique, économique et social ; de développer l'éducation des milieux ruraux en liaison avec les organismes professionnels ;
- c) d'organiser les loisirs de toute la collectivité : éducation physique et sportive, activités de lecture, théâtre, cinéma, musique, conférence, voyages, etc ;
- d) de renforcer par tous les moyens la solidarité morale de tous les habitants, l'esprit de compréhension mutuelle, d'entraide et de coopération.

Elle se propose l'acquisition ou la location de biens immobiliers et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le règlement intérieur déterminera les conditions de la création et de la gestion de diverses commissions.

Par les moyens définis ci-dessus, le Foyer contribue à l'émancipation intellectuelle et sociale et à la formation civique de ses membres.

Dans son action, il s'inspire des principes de laïcité.

-ARTICLE 3-

Le Foyer Rural de Jeunes et d'Education Populaire est ouvert à tous, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements professionnels. Toute propagande politique et tout prosélytisme religieux sont interdits au sein du Foyer.

Titre II

-ARTICLE 4-

L'Association est composée des membres actifs du Foyer, à jour de leur cotisation et, éventuellement, des Membres d'Honneur choisis par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, en raison des services rendus à l'Association.

-ARTICLE 5-

La qualité de Membre se perd :

- par démission,
- par radiation, soit pour non-paiement de la cotisation, soit pour non-respect des statuts et règlements. La radiation est prononcée par le Conseil d'Administration, l'intéressé ayant été entendu et pouvant faire appel devant l'Assemblée Générale qui statue en dernier ressort.

-ARTICLE 6-

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association à jour de leur cotisation. Seuls les membres âgés de dix-huit ans au moins le jour de l'Assemblée Générale ont le droit de voter. Chacun a droit à une voix. Les Membres d'Honneur prévus à l'Article 4 sont invités.

Les collaborateurs rétribués ou indemnisés ne peuvent assister aux séances du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale qu'avec voix consultative.

-ARTICLE 7-

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an en session normale.

Elle est convoquée par le Conseil d'Administration dans les quinze jours suivant la clôture de l'exercice annuel. Elle peut se réunir en session extraordinaire, à la demande du quart au moins de ses membres ou sur décision du Conseil d'Administration. Son ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration. Cependant, à la demande du tiers des adhérents, les questions nouvelles seront d'office inscrites à l'ordre du jour au moins huit jours à l'avance.

..../

-ARTICLE 8-

L'Assemblée Générale délibère sur les rapports relatifs à la gestion et à la situation morale et financière de l'Association.

Elle désigne les membres du Conseil d'Administration, conformément à l'Article 9 et, éventuellement, des Membres d'Honneur, conformément à l'Article 4.

Elle fixe le montant des cotisations. Elle approuve les comptes de l'exercice clos.

Le rapport financier présenté à l'Assemblée Générale fera mention du remboursement des frais de mission, de déplacement ou de représentation, payés à des membres du Conseil d'Administration. Elle nomme les commissaires aux comptes pris en dehors des membres du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents à l'Assemblée Générale. Pour la validité de ses délibérations, la présence du quart au moins des membres est nécessaire. Si le quorum n'est pas atteint, il est convoqué avec même ordre du jour une deuxième Assemblée Générale, à huit jours d'intervalle, qui délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

-ARTICLE 9-

Le Conseil d'Administration est composé de huit à quinze Membres, dont les animateurs culturels du Foyer et des agriculteurs, dans la mesure du possible, personnes qualifiées d'organismes agricoles. La moitié au moins des membres doit être choisie parmi les sociétaires de moins de trente ans.

Tous les membres sont élus pour deux ans, à bulletin secret, par l'Assemblée Générale, parmi les adhérents. Ils sont renouvelables par moitié chaque année. Les Membres sortants sont rééligibles.

Les membres du Conseil d'Administration doivent être âgés de plus de 18 ans, et jouir de leurs droits civiques et politiques. Ils ne doivent recevoir aucune rétribution en raison de leur fonction. Les membres de moins de 18 ans doivent avoir une autorisation parentale.

-ARTICLE 10-

Le Conseil d'Administration se réunit en séance ordinaire sur convocation du Président au moins une fois par mois et en séance extraordinaire à la demande du Président ou du quart des membres. Ses décisions ne sont valables que si la moitié plus un de ses membres sont présents.

Elles sont prises à la majorité des voix. Les délibérations du Conseil sont constatées par des Procès-Verbaux signés des Présidents et Secrétaire de Séance.

-ARTICLE 11-

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, chaque année, à bulletin secret :

- un Président,
- un ou plusieurs Vice-Présidents,
- un Secrétaire et, éventuellement, un Secrétaire-Adjoint,

...../

- des responsables de sections spécialisées.

Le Président est habilité à représenter l'Association en justice et dans les actes de la vie civile ; en cas d'empêchement, il pourra être remplacé par le 1er. Vice-Président.

-ARTICLE 12-

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'Association et peut prendre toutes décisions qui ne sont pas réservées à l'Assemblée Générale.

Il veille à l'application des décisions de l'Assemblée Générale et à l'animation des différentes activités de l'Association.

Il doit être tenu régulièrement au courant des diverses activités et de la situation financière par les responsables des sections.

Le Conseil prépare et vote le Budget, administre les crédits de subvention, gère les ressources du Foyer, assure la gestion des biens immobiliers, qu'ils soient confiés à l'Association par prêt, bail ou convention ou qu'ils soient sa propriété.

Le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale dans les conditions définies à l'Article 7 des présents statuts. Le Conseil d'Administration prépare les rapports annuels et le compte de gestion qui doivent être présentés à l'approbation de l'Assemblée Générale.

-ARTICLE 13-

Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée Générale, précisera les modalités de fonctionnement du Foyer, et déterminera les solutions à apporter aux cas particuliers non prévus par les présents statuts.

Dans le cas où un Club de jeunes est créé au sein du Foyer, son fonctionnement est défini dans un règlement intérieur élaboré par les Membres du Club et approuvé par l'Assemblée du Foyer.

-ARTICLE 14-

En ce qui concerne ses activités sportives, l'Association s'engage :

- 1°/ à se conformer entièrement aux règlements établis par les Fédérations sportives aux activités desquelles elle participe, et par le Comité National des Sports.
- 2°/ à se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par application des dits règlements.

EST ELECTEUR au Comité de Direction de la section sportive, tout membre actif du Foyer appartenant à la section sportive, en tant que pratiquant ou dirigeant, depuis plus de six mois au jour de l'élection, et ayant acquitté à ce jour les cotisations échues, âgé de 16 ans au moins au jour de l'élection.

EST ELIGIBLE, toute personne de nationalité française, âgée de 18 ans au moins au jour de l'élection, membre de l'Association depuis plus de 6 mois et à jour de ses cotisations. Les candidats n'ayant pas atteint la majorité légale devront produire une autorisation paternelle ou de leur tuteur.

Toutefois, la moitié au moins des sièges du Comité de Direction devront être occupés par des membres ayant atteint la majorité légale et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Le Comité de Direction élit chaque année son Bureau dont les membres devront être choisis obligatoirement parmi les personnes prévues à l'alinéa précédent.

Le Comité de Direction se renouvelle au moins par tiers tous les deux ans. Les premiers membres sortants sont désignés par le sort. Ils sont rééligibles.

Titre III

FONDS DE RESERVE RESSOURCES ANNUELLES.

-ARTICLE 15-

Les ressources annuelles du Foyer Rural de Jeunes et d'Education Populaire se composent :

- des cotisations des adhérents,
- des subventions de l'Etat, du Département, des Communes, des Institutions publiques ou semi-publiques,
- des produits des libéralités,
- des ressources propres de l'Association provenant des activités,
- du prélèvement sur le fonds de réserve.

-ARTICLE 16-

Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers par recettes et dépenses et une comptabilité matières.

Titre IV

MODIFICATIONS DES STATUTS ET DISSOLUTION.

-ARTICLE 17-

Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du Conseil d'Administration ou du quart des membres qui composent l'Assemblée Générale.

Le texte des modifications doit être communiqué aux membres de l'Assemblée Générale un mois au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ne délibère valablement que si la moitié plus un des sociétaires sont présents. Si l'Assemblée n'atteint pas ce quorum, une nouvelle Assemblée souveraine est convoquée au moins quinze jours à l'avance. La convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et les résultats de la première réunion.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

-ARTICLE 18-

L'Assemblée Générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association, convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un de ses membres. Si cette proportions n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours d'intervalle au moins, et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

-ARTICLE 19-

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale nommera un ou plusieurs liquidateurs qui ont les pouvoirs les plus étendus pour réaliser toutes les valeurs et tous les biens mobiliers ou immobiliers de l'Association. Le reliquat d'actif, après prélèvement des frais de liquidation et paiement des dettes de l'Association, sera dévolu à une Association répondant aux buts définis dans l'Article 2 des présents statuts (Caisse des Ecoles Publiques).

FOYER RURAL DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE
DE SAINT PIERRE D'AURELLAC GIRONDE
REGLEMENT , INTERIEUR

Article I

L'association est composée des membres actifs du Foyer à jour de leur cotisation et des membres d'honneur.

Article II

La qualité de membre se perd

- par démission

- par radiation soit pour non paiement de la cotisation soit pour non respect des statuts et règlements.

La radiation est prononcée par le conseil d'Administration.

Article III

L'assemblée générale se réunit une fois par an en session normale. Elle peut se réunir en session extraordinaire sur la demande du 1/4 de ses membres ou sur décision du conseil d'Administration.

Article IV

La cotisation sera réglée en début d'année scolaire

Elle représente (l'adhésion (Fédération des Oeuvres Laïques)

(Abonnement journaux

(Responsabilité civile et assurance individuelle

Article V

Heures d'ouverture : Enfants de 12 à 14 ans - Mercredi de 21H à 22H30

- Jeudi ~~matin~~ 14H à 18H

- Samedi ^{après midi} de 14H à 18H

Au-dessus de 14 ans: Tous les soirs entre 18H et 24H (maximum)

Les jours de repos

Les vacances scolaires

Un responsable sera désigné pour chaque ouverture du Foyer

Article VI

- Les membres d'honneur invités ne peuvent avoir que voix consultative
- Le Président de la section animation est de droit 1er Vice Président du Foyer. Il aura voix consultative et délibératrice et partagera la responsabilité du Foyer avec le président.

- Les responsables de section non membres du CA seront convoqués aux réunions du CA à titre consultatif.

- Les délibérations du CA relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi et emprunts doivent être soumis à l'Assemblée Générale.

Tous les autres actes permis à l'Association sont de la compétence du CA.

- Le Conseil d'Administration élira chaque année son bureau (Président, Trésorier, Secrétaire et Adjoint)

Article VII

Chaque section sera formée : d'un Président, son Trésorier, 1 ou plu

... du matériel

ARTICLE VII

Chaque section sera formée : d'un président, son trésorier un ou plusieurs animateurs, un responsable du matériel elle établira son programme qu'elle soumettra au C.A. le budget de chaque section ne pourra être approuvé que par le C.A. après examen par la commission budgétaire. chaque section est adhérente au statut général et au règlement intérieur.

ARTICLE VIII

L'argent du foyer sera déposé à la Caisse d'Epargne. Chaque manoeuvrement d'argent de l'association devra être signé par le président du C.A. et du Trésorier.

ARTICLE IX

Les réunions : au moins 1 fois par mois pour le C.A.
(salle de la mairie)

1 fois par an pour l'assemblée
générale (salle des fêtes)

Compte rendu de gestion, bilan des activités , prévisions.

2° Animation

Le F.J.E.P. compte environ une centaine d'adhérents. Animé par des bénévoles, il cherche à répondre aux aspirations de tous ces membres. Pour cela, il présente une série d'activités créées à la suite des propositions, dans la limite des moyens disponibles. Les différentes activités sont les suivantes :

- le théâtre
- les émaux
- le ciné club
- l'artisanat
- le tourisme
- le ping - pong
- la bibliothèque
- le labo-photo
- le discothèque
- l'initiation sportive
- les sports pour tous
- l'initiation musique
- le cyclo tourisme
- la gymnastique féminine.

Chaque activité est prise en main par un adhérent qui joue un rôle d'animateur au sein de sa section.

Le but des structures du F.J.E.P. tend à faire exposer l'association de plus en plus sur l'activité volontaire du groupe et nos d'individus. Chaque section organise son activité et les décisions prise sont portées en assemblée générale et discutées s'il y a lieu.

En plus des activités de ces sections, le F.J.E.P. fait une kermesse annuelle, organise des soirées travesties, des lotos, des ramassages de vieux papiers...? et dernièrement les adhérents du F.J.E.P. ont commencé le montage d'un local "1 000 clubs", équipement attendu depuis longtemps.

Il faut mentionner que jusqu'à maintenant, le seul moyen de cette animation est le bénévolat. En effet, l'équipement n'est pas encore construit (et n'est construit que par des bénévoles) et les moyens financiers sont insuffisants, car seule la commune accorde une subvention, limitant les possibilités.

3° Objectifs et fréquentation

En troisième lieu, nous présenterons les objectifs que se sont fixés les animateurs et la fréquentation que reçoit le F.J.E.P. de SAINT PIERRE D'AURILLAC.

Les objectifs

Ils sont de plusieurs ordres, selon qu'ils sont émis par différentes personnalités.

Ainsi, le Maire de la commune y voit le moyen d'unir tous les jeunes de la commune, dans un cadre agréable : le mot foyer fait appel à une idée de famille. Pour lui, c'est une école de démocratie. Les animateurs, quant à eux avaient des idées d'un autre ordre.

Les objectifs sont d'ordre culturel récréatif et social. Le foyer des jeunes et d'éducation populaire peut en effet ou du moins tend à réaliser ces différents objectifs.

Toutes les activités réalisées sont des activités qui ont été proposées par des adhérents. Elles répondaient donc à une demande comme ce fut le cas, par exemple pour les émaux.

Ainsi, on peut considérer trois sortes d'activités :

- celles qui ont correspondu à une demande temporaire (émaux). En effet, dès l'instant où les participants ont atteint un certain niveau, il y a eu un blocage, qui n'a jamais été dépassé. La principale raison de ce blocage étant une raison financière. En effet, le manque d'équipement interrompant la recherche, la progression, l'attrait et mettant fin définitivement à la section "émaux".

- celles qui n'ont jamais pu obtenir l'élan nécessaire au démarrage par manque de matériel (bibliothèque, ciné-club)

- celles qui correspondent depuis le début à une demande toujours croissant et rencontre un accueil très favorable (théâtre, tourisme)

Les activités sont proposées par les adhérents, l'idée est soumise lors d'une assemblée générale, et si elle répond véritablement à un besoin émis par un nombre suffisant d'intéressés elle sera adoptée à condition toutefois qu'il y ait des animateurs volontaires. De

.../...

- Dans ce sens, le F.J.E.P. n'offre que les activités désirées par les participants. Il répond à la demande et en même temps permet aux jeunes de prendre des responsabilités, ou du moins à ceux qui le désirent.

Voilà les deux principaux buts envisagés au F.J.E.P. de ST. PIERRE D'AURILLAC.

- la fréquentation

Le F.J.E.P. de part ses status ne peut accepter des jeunes âgés de moins de 6 ans. L'âge est passé de 12 à 6 ans, lors de la création des sections enfantines de sport et de musique.

Finalement, on trouve parmi les adhérents du F.J.E.P. de ST. PIERRE D'AURILLAC, un grand éventail d'âge : (des enfants appartenant aux activités sportives ou musicales, jusqu'aux personnes plus âgées participant aux activités récréatives (sorties) ou théâtrales, en passant par tous les jeunes et les adolescents.

Le F.J.E.P. est bien en milieu rural cependant on y trouve qu'une faible minorité de jeunes agriculteurs ou de gens employés directement dans la vie rurale. On y trouve aussi bien des lycéens, quelques étudiants, mais surtout des employés, ouvriers.

Un foyer de jeunes, oui, mais on y trouve aussi des moins jeunes (30 - 40 ans). Comment se fait-il que certaines de ces personnes se retrouvent dans ce lieu, lorsqu'on entend parler souvent du conflit de génération etc... Ici, jeunes et moins jeunes se côtoient, pratiquent la même activité et discutent. Le fait que ces personnes plus âgées se trouvent là, montre qu'elles sont une certaine conception de la jeunesse. En d'autre mot, elles ne les considèrent pas comme des "bons à rien"; des "incapables", mais comme a voulu le faire le Maire en créant le foyer, on essaie de leur donner la possibilité de s'exprimer, donner la possibilité à des gens de s'exprimer, ce n'est pas seulement leur prêter un local pour éviter de les voir traîner dans la rue. L'équipement n'est qu'un outil technique. Il ne doit pas être un lieu générateur d'activités, point de départ d'une animation socio-culturelle, mais un lieu que l'on utilise pour les activités. Il doit être la réponse à des besoins véritables et non créés de la population. Et ces besoins doivent être pris en charge par les intéressés.

.../...

La fréquentation d'un F.J.E.P. est liée à l'animation. Si aucune activité n'est conçue pour des enfants de 6 à 10 ans, ces enfants là ne viendront pas. Pourtant d'autres activités peuvent accueillir des gens de tout âge, et le F.J.E.P. lui-même peut accueillir d'autres activités. Pourtant tous les jeunes de la commune n'y sont pas présents.

- la neutralité

Foyer neutre ? C'est une question qui est toujours difficile à aborder. Le foyer de ST. PIERRE D'AURILLAC se veut ouvert à tous courants et à toutes les idéologies (politiques et religieuses). Cependant, s'il n'est pas à priori défini par son orientation politique pourtant le reproche lui est souvent fait d'être de "gauche", puisqu'appartenant à une municipalité communiste, donc des adhérent favorables à cette politique. Comprenant quelle est la définition d'un foyer neutre ?

Il y a plusieurs façons d'animer un foyer, et le choix de cette animation révèle une politique. La conception de la place des jeunes dans la société est aussi politique. C'est pour cela qu'il nous paraît impossible de juger un foyer comme étant totalement neutre. Par exemple, la section théâtre du F.J.E.P. a présenté en 1973 une pièce "Antigone", adaptation par J. ANOVIH de la tragédie grecque de Sophocle. Cette pièce écrite sous l'occupation allemande, laissait transparaître quelques attaques contre un régime totalitaire. Puis dernièrement, cette même section a joué "Chile Venciera, pièce d'actualité qui montre les résultats du coup d'état fasciste par des scènes de vie chez les gens du peuple, et qui ridiculise la junte.

Lorsqu'on fait le choix d'une pièce de théâtre, on peut choisir de représenter une pièce laissant pour un instant de côté les problèmes quotidiens (il faut distraire le public donc oublier les problèmes) ou choisir de faire passer à travers cette pièce un message, message qui reflète évidemment la pensée des acteurs. Mais dans les deux cas, le choix est politique, il en est de même dans tous les choix.

.../...

Nous présentons maintenant la Maison de Jeunes et de la Culture de GRADIGNAN.

1° Structure

La loi de 1901 régleme le droit d'association pour tous les citoyens français. Les buts et les moyens sont consignés dans les statuts (voir annexe) déposés à la préfecture. Leur dépôt est comparable à une déclaration de naissance. De cet instant, une nouvelle personne existe : elle aura des droits et des devoirs. Ces statuts décrivent également les différentes structures de la M.J.C., dont Conseil d'Administration. Il existe par ailleurs, le Conseil de Maison, autre structure de la M.J.C. Ce dernier se compose de :

- délégués de chaque activité
- des animateurs

Il sert de coordinateur de toutes les activités. Il se préoccupe de l'accueil, des relations inter-groupes, de la publicité à donner aux activités. Son rôle est très important au niveau de la formation et information de chaque délégué. Les problèmes ayant trait aux activités mêmes sont débattus lors de ces réunions. Il est également un lieu de recherche des entreprises communes possibles, éducations sportives sociales et culturelles.

A la tête de la M.J.C. se trouve un animateur permanent employé par la fédération régionale. Mais depuis quelques temps, il s'occupe de plusieurs M.J.C. de la région, ce qui le rend peu disponible. Il est rémunéré par la municipalité, mais par l'intermédiaire de la fédération, ainsi il n'y a pas de rapport direct entre eux, d'où une certaine autonomie de l'animateur vis-à-vis de la commune. Par contre, le président est beaucoup plus disponible et passe tous les jours à la M.J.C. Cette disponibilité, élément très important est due en partie à la profession qu'exerce : enseignant. Le personnel contribuant au fonctionnement de la M.J.C. se compose :

- d'une secrétaire qui s'occupe de la partie administrative de la M.J.C. Elle y consacre la moitié de son temps, le

reste étant réservé aux autres associations. Elle est considérée comme une employée municipale donc est payée par la Mairie.

- d'une femme de ménage rémunérée par la M.J.C.

Mais d'après le Président, c'est insuffisant. L'organisation, le fonctionnement d'une M.J.C. demandent un personnel important. Après cette description des structures, nous allons étudier les différentes activités et l'animation aujourd'hui présentes à la M.J.C.

2° Animation

Les activités de la M.J.C sont très diverses. Elles sont essentiellement proposées par les personnes fréquentant la maison. Néanmoins, certaines propositions sont rejetées, faute d'animateurs spécialisés et de possibilités d'équipements.

La M.J.C. de Gradignan est un vaste domaine d'activités. Elle s'étend autour de quatre pôles :

- activités artisanales : poterie, sérigraphie, photos, peintures, réparation d'une maison dans les landes.
- activités artistiques : danses, musique, théâtre, ciné-club, gymnastique.
- débat de toutes sortes
- fonction d'interassociations. Elle met son local, ses équipements et son personnel à la disposition de toutes les associations qui en font la demande.

Afin de coordonner toutes ses activités, la présence d'un animateur permanent est indispensable. Par ailleurs, nous trouvons un président dont la fonction essentielle est de s'occuper du Conseil d'Administration.

En ce qui concerne les animateurs, nous pouvons distinguer deux classifications :

- ceux qui sont indemnisés. Ils s'occupent d'une activité spécifique.
- ceux qui ne sont pas indemnisés. Ils s'occupent de dynamique de groupes et d'artisanales simples.

Malheureusement, il y a peu d'activités pour les enfants très jeunes, car ces activités demandent des responsables pour les prendre en charge. Ainsi, beaucoup d'enfants pratiquent les danses et le théâtre.

3° Fréquentation - Objectifs

- Fréquentation

Gradignan devient d'années en années une banlieue à caractère bourgeois. L'ancienne population rurale puis ouvrière est aujourd'hui entièrement à part. Cette caractéristique se répercute au niveau de la fréquentation de la M.J.C. Aussi, on peut remarquer que la plupart des jeunes et moins jeunes présents à la M.J.C. sont issus d'une catégorie socio-professionnelle aisée. Par contre, les jeunes de famille ouvrière se réfugient soit dans le centre social, mais surtout dans la nouvelle M.J.C. "populaire". Le clivage de la population a entraîné le clivage de l'animation.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il n'y a pas une dominance frappante des jeunes de la tranche 15 - 20 ans. Les plus de 20 ans, entre 20 et 30 ans représentent une partie assez importante de la clientèle de la M.J.C. Ceci s'explique pour une part par la présence de membres adultes des autres associations de la commune. Mais ce phénomène ne va pas à l'encontre des objectifs de la M.J.C. En effet, la M.J.C. n'est pas faite uniquement pour les 15 et 18 ans. Elle se veut ouverte à tous. D'ailleurs, le Président a rectifié le mot M.J.C. qu'il trouve mauvais, pour le remplacer par l'expression "Centre d'animation". Le qualificatif de jeunes pense-t-il fait peur à un certain nombre de personnes qui aimeraient participer, mais elles se sentent refoulées.

Un bon nombre de jeunes qui participent à la vie de la M.J.C. sont : étudiants ou enseignants. Cette caractéristique s'explique très facilement. En effet, ces derniers ont plus de temps de libre que les ouvriers, les cadres. Hors, un équipement tel que celui de Gradignan en partie bénévole demande beaucoup de temps. Ce problème de disponibilité sera plus amplement étudié en deuxième partie.

- Objectifs

La M.J.C. met à la disposition de tous, des moyens d'accéder aux responsabilités et se veut une école de la démocratie. Ces moyens sont les activités. Par exemple, lorsque un individu ou un groupe décide de créer une activité, il sera

obligé de prendre des responsabilités, de s'engager. Elle marchera ou ne marchera pas mais l'essentiel est que l'individu est fait un pas en avant. Ainsi, un des rôles principal est que chacun "s'essaie à la responsabilité". La M.J.C. est là pour aider, c'est un moyen. Un autre rôle qui d'ailleurs rejoint le précédent est l'apprentissage de la vie : la prise de responsabilité, la vie collective qui exige une discipline, la coopération de tous, l'organisation nécessaire constituent des éléments qui tentent à promouvoir l'homme dans la société.

Les activités éducatives physiques, artistiques, culturelles permettent à chacun de s'épanouir, de se connaître et de comprendre la société dans laquelle il vit, de suivre son évolution. Dans cette optique, des débats sont organisés afin que chacun exprime ses opinions, les confronte, que des problèmes actuels puissent être abordés et débattus. Mais malheureusement, peu de gens y assistent. Le manque de temps, le mode de vie en sont sûrement une des causes. Après huit heures de travail, plus le trajet du lieu de travail à leur logement, la fatigue, les soucis, les gens n'ont plus envie de discuter de se poser des questions, de faire face aux problèmes.

Ainsi le mode de vie actuel contribue à ce que des gens se replient sur eux-mêmes, oublient les autres, en un mot, une vie individualiste. Ce phénomène est particulièrement frappant à Gradignan d'où la lourde tâche de la M.J.C. de tenter de créer une vie collective adaptée à la nouvelle physionomie de la population.

Un autre rôle de la M.J.C. est l'information qu'elle diffuse. Elle est un moyen d'ouverture qui peut probablement favoriser les rapports entre la population ou du moins empêcher le repli total des habitants.

Mais ces objectifs en réalité ne sont pas tous atteints, et de toute manière, ce n'est qu'à long terme que l'on peut se rendre compte de ce qu'une M.J.C. peut apporter. Mais en ce moment, d'après le directeur de la M.J.C., celui-ci a l'impression que les gens ne font que passer. Ils viennent pour consommer. Ils

Ils s'arrêtent et repartent sans avoir vraiment cherché et donc trouver ce qu'il leur manquait, ils restent passifs.

Ce phénomène se rencontre moins souvent dans les campagnes, où les gens sont plus motivés et où il y a peu d'activités toutes faites. Pour ce qui est des adhérents, le directeur pense qu'ils se situent dans une phase de réflexion, c'est-à-dire qu'ils prennent conscience de ce qu'ils font.

.../...

C) Relations avec l'extérieur

1° Rapport avec les autres associations communales et la commune

a) Associations communales

Le foyer de ST PIERRE D'AURILLAC a été créé alors qu'il existait déjà un comité des fêtes qui réunissait les jeunes à l'occasion par exemple de la fête locale mais qui ne répondait plus à leurs besoins réels. Aujourd'hui, les liens qui existent entre ces deux associations se limitent à un prêt de matériel, et à des services rendus tels que l'animation par le F.J.E.P. d'un après-midi de fête, qui évite la venue coûteuse de troupes extérieures. Il a été créé à l'intérieur du foyer une section "enfants" qui pratique de l'initiation sportive. Or il existe déjà dans la commune, un club de football "les bleuets".

Quelle est la position de la section "enfants" par rapport à ce club : le club rassemble autour du football ceux qui désirent pratiquer cette spécialité et s'efforce d'amener au plus haut niveau de leurs possibilités, ceux qui adhèrent à ce sport. Les activités physiques et le sport font partie de la réalité sociale et culturelle, mais le plus souvent, ils sont offerts aux enfants selon des formules qui découlent directement des formes de pratique pour l'adulte. La section enfant ne recherche donc pas la performance mais la satisfaction de besoins essentiels sur les plans physiques, intellectuels et moral.

En ce qui concerne Gradignan, la M.J.C. se veut être un centre d'accueil d'une part, au service des autres associations locales et d'autre part, au service de tout groupe qui désire s'exprimer au niveau local. Mais les relations de la M.J.C. avec les associations ont des dimensions différentes selon les objectifs de chacune d'entre elles. Elle est en étroite collaboration par exemple avec la future M.J.C. à laquelle elle essaie d'apporter un maximum d'aide, l'association sportive, les associations de parents d'élèves. La réunion récente de deux

d'entre elles, opposées, confirme le rôle pluraliste que veut assurer la M.J.C. Par contre, ses buts sont littéralement contraires à ceux du centre social. Mais ils s'entendent sur certains points, par exemple sur la création du club de prévention après la naissance de la M.J.C. A eux deux, ils ont plus de poids pour que leur demande soit acceptée. Mais pour le directeur, l'idéal serait que toutes les associations et la M.J.C. aient les mêmes objectifs, arrivent à choisir eux-mêmes la culture qu'ils désirent.

Dans cet esprit d'ouverture, la M.J.C. met à la disposition de toutes les associations, des salles et du matériel. Le secrétaire de la M.J.C. consacre la moitié de son temps aux travaux administratifs de ces dernières. Ainsi la M.J.C. essaie d'être une plaque tournante qui permette aux autres associations de se connaître, de collaborer et peut-être de se compléter dans leurs finalités. Ce rôle d'interassociation est renforcé par la présence au Conseil d'Administration de 12 membres appartenant aux différentes associations.

L'ouverture souhaitée par la M.J.C., s'est traduite cette année en novembre 1975, par l'accueil après une prise de contact avec les membres du conseil d'administration, du personnel, de production de l'électronique appliquée, qui s'était mis en grève. Grâce au matériel de la M.J.C., leurs diverses demandes ont été facilitées.

Mais cette fonction que la M.J.C. tient à assurer, engendre parfois des problèmes. Par exemple, cette année, le parti communiste a demandé aux responsables de la M.J.C., le prêt de salles. Ainsi s'est posé le problème de l'orientation politique que le bureau du conseil d'administration a dû débattre pour arriver à la conclusion suivante : la M.J.C. se veut être un établissement pluraliste donc se doit d'accepter la demande. Aussi la M.J.C. se veut être ouverte à tous et à la disposition de tous.

b) Rapport avec la commune

La différence première qu'il existe entre ces deux associations est que l'une (F.J.E.P. de ST PIERRE D'AURILLAC) appartient à une commune communiste et l'autre à une commune de droite. Quelle influence cela a-t-il sur la vie des associations ?

A St PIERRE D'AURILLAC, nous avons interrogé le Maire :
 Pour lui, un foyer est nécessaire, surtout dans un milieu rural. Un foyer doit unir la commune et motiver la population pour qu'elle s'attache à sa commune. De par sa politique, il favorise de telles organisations où les jeunes peuvent pleinement se rencontrer, s'exprimer et créer. Sous quelle forme la municipalité nous aide-t-elle ? Tout d'abord, elle nous apporte une aide financière grâce à la subvention annuelle accordée, à l'achat et terrains lors de la construction de local ou à un prêt de matériels (locaux en particulier) et ensuite une aide morale en soutenant notre action, car pour le Maire "le foyer représente une école de démocratie et il le favorise.

A Gradignan, lorsque nous avons interrogé le Président, il a soulevé certains problèmes de rapport avec la M.J.C. et la municipalité. Les conseillers municipaux ont fait partie du conseil d'administration, sans s'occuper vraiment de la vie de la maison. Ils ont été remplacés par des personnes dont la motivation première est l'animation de la M.J.C. Le conseil d'administration est un lieu où des décisions importantes sont prises. Or la présence de conseillers municipaux dans ce conseil gênait les animateurs, car leur conception de l'animation n'était pas la même, aussi la municipalité voulait garder la main sur la maison. Cependant la municipalité de Gradignan aide financièrement la maison à vivre. Mais au lieu d'être vraiment une aide de la part de la municipalité, elle est considérée comme une contrainte. Le Maire attend en effet en retour, une animation et une vie comme il l'entend. C'est pourquoi est né dans cette M.J.C. un désir d'autonomie, pour ne plus dépendre de la municipalité, car l'orientation que les adhérents veulent prendre n'est pas la même. On pouvait citer comme exemple, le fait de prêter le local de la M.J.C. à des employés en grève ou au parti communiste pour des réunions.

.../...

2° Rapports interassociations

Le F.J.E.P. de ST PIERRE D'AURILLAC est en relation avec d'autres associations en dehors de la commune. Ces associations sont soit des organismes tels que la F.O.L. (Fédération des Oeuvres Laïques) avec qui le foyer n'a que des relations commerciales (assurance - achats de matériel) ou des autres foyers de jeunes. Avec les autres foyers, il y a des animations communes soirées et des échanges de création (théâtre par exemple). Cependant ces relations sont limitées car les associations de jeunes dans les communes autour de ST PIERRE D'AURILLAC sont assez rares.

La Fédération Française des M.J.C. réunit tous ses animateurs permanents une fois par an. Avant 1968, elle représente un organisme qui avait du poids, avec un budget de plusieurs milliards. En 1968, il y a eu un éclatement des forces qui a eu pour résultat la formation de fédérations régionales. Les animateurs régionaux se réunissent quatre à cinq fois dans l'année et suivent des enseignements pédagogiques. Les cours eux-mêmes d'après le directeur de la M.J.C. n'apportent pas grande chose. Les discussions qu'ils ont entre eux sont beaucoup plus positives. Les contacts les plus fréquents entre les M.J.C. sont donc les contacts des professionnels.

Les relations avec d'autres formes d'animation comme par exemple, la F.O.L. sont des relations strictement commerciales

3) Rapports avec l'Etat

Sur ce point là, les rapports avec l'état sont les mêmes pour les deux associations : l'Etat n'apporte aucune aide financière. Les crédits affectés au développement des actions éducatives, culturelles et de loisirs animés par des associations constituent une part infime des budgets eux-mêmes réduits des départements ministériels concernés (Jeunesse et Sport - Affaires Culturelles).

.../...

REFLEXION SUR ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

Nous avons étudié deux cas concrets d'animation socio-culturelle dans deux associations différentes. Cette étude nous a permis d'acquérir les bases nécessaires pour élargir le problème de l'animation de sa place et de sa fonction dans notre société.

Ainsi, nous sommes amenés à nous poser de nombreuses questions dont :

1^o Quelles sont les fonctions sociales d'un équipement socio-culturel ?

2^o Quelle est la place d'un équipement socio-culturel dans une société économique ?

3^o Quels sont les rapports entre la création d'un équipement socio-culturel et l'animation socio-culturelle ?

Ces questions déboucheront nécessairement sur des réflexions plus ou moins critiques de la situation et du rôle actuel joué par les différentes formes d'animation socio-culturelle.

A partir d'observations pratiques, nous essayerons de faire une analyse de ses expériences, et d'en dégager des critiques au sens large du terme. Un approfondissement de notre étude provoque des questions, sollicite des réponses, mais surtout engage un dialogue.

En effet, nous sommes amenés à nous demander que faisons déjà ? Que faire ? Comment faire ?

Mais pour mieux situer tous ces problèmes, examinons en premier lieu, quelles sont les différentes fonctions sociales d'un équipement socio-culturel.

Nous tirerons de là quelques réflexions qui se regroupent autour de deux idées directrices :

- la première faisant le lien directement avec la société actuelle (économie capitaliste)

- la seconde situant le choix auquel les groupes socio-culturels sont confrontés, à savoir une alternative entre :

.../...

être l'instrument d'un conditionnement insidieux ou celui d'un épanouissement authentique.

En effet les finalités et les objectifs des associations doivent être bien définis dans le contexte social actuel. Il est donc important de situer le monde et la société contemporaine dans lequel nous évoluons. Nous trouvons pour cela des vocables, des formules telles que "société de consommation", ou encore "civilisation des loisirs". Ces expressions traduisent véritablement tout un mode de vie, toute une organisation, un état d'esprit, celui de la société capitaliste. Nous pouvons affirmer, en effet que toutes les associations socio-culturelles les équipements et les animations du même nom, se sont en réalité que le produit, le résultat de la société capitaliste. Les nouvelles formes d'habitat (les H.L.M. et autres grands ensembles détruisent toute vie sociale agréable), de même que les nouvelles méthodes de travail peuvent être considérées comme l'une des causes de ce besoin d'animation, d'organisation donc ce besoin a été lui-même créé par la société capitaliste. Le capitalisme en a tiré profit, mais il ne peut se contenter de cela. Il doit maîtriser, contrôler toutes les nouvelles formes d'animation sociale qu'il fabrique. Nous pouvons donner une illustration : au début des années 1960, la découverte des t... bandes de jeunes, et autres blousons noirs, la nécessité de les faire rentrer dans la norme, bref le réflexe de défense d'une société soudain effrayée des conséquences de sa propre logique, fut pour beaucoup dans la vogue des équipements socio-culturel "Le socio-culturel est un ersatz de religion pour inadaptés urbains".

Après avoir situé la société qui est mise en cause, nous abordons logiquement les fonctions sociales demandées aux associations socio-culturelles. De même, le politique et l'économie sont en relation directe, les fonctions sociales peuvent se situer au niveau de :

- animation et urbanisme

.../...

- animation et loisirs
- animation et éducation
- animation et éducation populaire
- animation sociale et éducation permanente

Ainsi, après avoir noté que finalement, les créations d'association de groupe d'animation ne sont que le résultat logique d'une société, nous pouvons essayer d'analyser la place qu'elles occupent, ou plus particulièrement les fonctions qu'elles sont amenées à remplir. Elles peuvent être regroupées en deux catégories : fonction sociale et culturelle.

Nous avons vu dans la première partie de cette étude les diverses motivations qui peuvent entraîner la création d'un F.J.E.P. ou d'une M.J.C., ainsi que les objectifs d'animation qu'ils peuvent se donner (culturel loisir). Cependant, si l'animation culturelle pratiquée par ces associations se veut ouverte à tous les courants d'idées, il n'en demeure pas moins qu'elles rencontrent de nombreuses difficultés pour réaliser cette situation idéale. La deuxième fonction de ces associations peut être dénommée comme sociale (fonction sociale, à double tranchant, comme nous le verrons plus loin).

Si la présentation de l'environnement, c'est-à-dire de la société concernée (société de consommation, société capitaliste) nous a paru importante, c'est bien parce que d'une part, elle représente l'une des principales causes de la formation de ces groupes et que d'autre part, la fonction sociale primordiale qu'ils peuvent assurer correspond directement, encore une fois à un besoin, à une nécessité née de cette société. Mais justement, nous sommes alors amenées à nous demander qu'elle est l'utilisation qui en est faite : elle nous paraît comme écartelée entre deux pôles, ce qui peut la rendre avant tout ambivalente, vulnérable, mais aussi efficace.

La fonction sociale principale, (rôles associations socio-culturels) peut se présenter comme devant être l'instrument d'un épanouissement authentique pour tous les adhérents,

adhérents qui seront unis par une même vocation première de lutte, pour l'instauration d'un nouvel ordre social. Ou devant être l'instrument de conditionnement, c'est-à-dire se trouver complice, consentant ou non, conscient ou nous dans la consolidation de l'ordre économique établi.

En effet, l'utilisation qui peut en être faite présente deux faces opposées, qui nous observerons successivement. La première, celle qui reflète le mieux la réalité sociale actuelle. En effet, nous constatons, que la pratique des activités éducatives et culturelles regroupées dans le vaste champ du développement de la notion de loisirs est devenue un moyen de compenser des malaises nés de l'évolution économique. Les groupes et associations ont une fonction de régulation sociale il s'agit d'obtenir l'acceptation par la population des rapports sociaux de production et de travail existant. De plus, il faut rendre les mauvaises conditions de vie supportable, détourner d'éventuelles contestations, ou voire même, permettre à l'ordre établi de maintenir ses positions. En réalité, cette critique peut aller encore plus loin. Ainsi, une autre fonction peut être ajoutée à celle de régulation sociale, il s'agit également d'intégration sociale.

Par exemple, nous pouvons citer, les marginaux, qui doivent être intégrés économiquement, car ils risquent d'être dangereux socialement. Il faut que tous les individus se rapprochent le plus possible de la norme établie et définie. Il faut les adapter, animer les groupes, en un mot les intégrer à la société globale, les récupérer et protéger "l'ordre établi".

Elle est la première interprétation critique, qui peut être faite sur la fonction sociale des associations socio-culturelles. Cependant, il en existe une deuxième, celle qui est retenue, plus particulièrement, par les F.J.E.P.

.../...

Quels sont les rapports des associations telles que les M.J.C. et F.J.E.P. avec le gouvernement ?

Un grand nombre d'entre elles se heurtent au problème financier et en supportent les conséquences. En effet, (c'est le cas de St Pierre et Gradignan) beaucoup ne reçoivent aucune subvention de l'état, parce qu'elles ne sont pas rentables financièrement. L'Etat préfère donc d'investir dans les entreprises qui lui rapportent des profits. De plus, les charges que doivent supporter les équipements socio-culturels sont très lourdes et sont un frein de plus à leur développement. Ainsi, certaines communes éprouvent des difficultés pour créer des équipements socio-culturels, car l'état se décharge sur elles.

Mais cette hostilité du gouvernement peut s'expliquer autrement. Les associations d'éducation populaires animent les "masses" et les amènent à une prise de conscience de la réalité, ce qui peut être dangereux pour le gouvernement.

Il existe également d'autres moyens techniques pour amener les "masses" tels que : la presse, la radio, la télévision. Mais ces moyens d'information sont les monopoles d'état. Ils diffusent à la fois des moyens d'évasion de la société, et une image de cette société dont tous les conflits sociaux sont bannis. La détention par l'état de ces médias entraîne que l'animation socio-culturelle telle que la veulent les M.J.C. et F.J.E.P. occupe une place réduite.

Par ailleurs, nous constatons que la part de la propagande par des loisirs est très minime par rapport à toutes les publicités divulguées. Si certains organismes le font, c'est surtout dans un but lucratif.

Le développement culturel suppose la maîtrise des moyens d'information, de la diffusion des moyens d'expression, le refus d'une division sociale du travail entre professionnels de la culture et consommateurs.

.../...

A savoir, la recherche d'un épanouissement véritable, c'est-à-dire, permettre à tous les participants d'acquérir un enrichissement culturel, tout en restant conscients des problèmes sociaux, voire même d'essayer de les résoudre en commun. Il s'agit d'obtenir en fait, une prise en charge de la vie quotidienne par les groupes. Pour cela, les associations se doivent d'être entièrement autonomes, et non pas sous l'emprise financière et politique des municipalités

La municipalisation représente les freins et des dangers pour la vie de l'association au niveau :

- de la gestion qui serait administrative, le groupe en perdant ainsi le contrôle

- des responsabilités qui seraient dès lors limitées pour les adhérents

- de la politique d'animation qui serait indirectement dirigée, même imposée.

Ces deux aspects du problème, ou du moins de l'utilisation qui peut être faite, de la vie des associations, nous amène à étudier les différents rapports des équipements socio-culturels avec l'animation et la société actuelle.

.../...

SAINT-PIERRE-D'AURILLAC

Le Foyer des jeunes à l'ordre du jour du Conseil municipal

72/73

Le 28 septembre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Lafourcade, maire.

Etaient présents : MM. Lafourcade, Léglise, Doux, Hilaire, Viney, Fleury, Soucaret, Andres, Garrelis, Tausin.

Etaient excusés : MM. Barra, Tasset, Mme Guillout.

M. Doux est élu secrétaire de séance.

Après lecture, il est passé à la discussion sur le P.V. : sont intervenus :

-- M. Fleury, au sujet de l'écoulement des eaux au coin de son immeuble et de la V.O. 5.

Le maire qui donne lecture de la réponse du sous-préfet à la délibération relative aux fusions des communes face aux menaces de fusion, et des articles 4 et 8 de ladite loi, qui en est le prolongement.

Le maire donne également lecture de sa lettre du 23 septembre 1972, répondant à M. le Sous-Préfet.

Le Conseil municipal, après lecture, renouvelle la position prise lors de la réunion du 8 septembre.

Suite à la demande de M. Doux, le maire fait un compte rendu succinct de la réunion des maires du canton.

Foyer des jeunes. -- Le maire fait dans un bref exposé, l'analyse des résultats du développement, des possibilités du Foyer des jeunes d'éducation populaire de la commune.

Le bilan sera fait devant le Conseil municipal par les membres représentant ledit foyer.

Le maire rappelle les paroles prononcées devant l'assemblée municipale, il y a un an, où il était dit qu'avant de créer le contenant, c'est-à-dire un local pour le foyer, il faut d'abord créer le contenu, c'est-à-dire les réalisations.

Il remercie, au nom du Conseil municipal, les jeunes dirigeants pour les résultats obtenus, pour l'union de la jeunesse enfin réalisée, pour les perspectives et prêter une oreille attentive tout à l'heure, aux justes revendications.

Il expose les difficultés financières des communes qui se trouvent devant le dilemme, soit de réaliser les équipements indispensables à leurs administrés, conformément aux promesses électorales et augmenter les centimes, soit de rester dans l'immobilité et de ne pas augmenter les centimes.

Un Foyer rural revient, d'après les études, à 10 millions, ce qui serait, compte tenu de la subvention, 5 millions à autofinancer représentant à l'amortissement, une augmentation de 8,5 % des centimes.

Il pense que les jeunes comprendront et attendront la création d'un 1 000 club, dont le financement est moins important.

M. Granjou, président du Foyer des jeunes, accompagné de MM. Alue, Fleury et Hilaire, expose, au Conseil municipal, la vie du foyer, leurs espérances, les futures activités et les besoins immédiats pour les satisfaire.

Après un échange de vues entre les membres délégués du Foyer des jeunes et de la municipalité, il est promis d'apporter au foyer actuel (salle des fêtes) les transformations : sous-sol et balcon, permettant de répondre à ses besoins, tout en laissant la possibilité de redonner à l'immeuble son caractère primitif de salle sportive et de spectacles.

Il ne sera, en aucun cas, touché à la grande salle, assurant ainsi au Comité des fêtes et au comité d'Aide sociale, la possibilité d'organiser leurs manifestations.

La commune achètera le matériel et les jeunes fourniront la main-d'œuvre, s'assurant l'aide d'ouvriers compétents indispensables.

Construction partie voie rurale numéro 5. -- M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du programme de construction de chemins ruraux, il a été prévu la remise en état et la construction d'une partie supplémentaire de la voie rurale numéro 5, parallèle à la voie ferrée, entre les P. 4 et P. 7. Le Conseil municipal approuve la réalisation de ces travaux sous la surveillance du service du Génie rural et les confie à l'entreprise Kléber Coste.

Couverture de crédits. -- Le Conseil municipal approuve une ouverture de crédits supplémentaires de 4 000 francs pour les travaux d'aménagement du village de Mévignon ainsi qu'un virement de crédits de l'ordre de 530,83 F pour intérêts payables d'avance sur prêt, à court terme.

Syndicat des eaux. -- Le Conseil municipal vote la garantie par la commune de l'emprunt de 165 000 francs réalisé par le syndicat au titre de la dixième tranche de travaux.

2° Rapport entre vie économique et l'animation

Comme il a été exposé dans la première question, la société économique capitaliste actuelle engendre un certain état d'esprit, une vie sociale particulière. La vie sociale peut se caractériser selon deux sortes de rapports sociaux : rapports de cohabitation et rapports de coopération. Les premiers se heurtent à des rapports entre individus à la rigueur en familles. Chacun vit pour soi, les rapports avec les autres se bornent à des rapports d'échange. On achète, on vend, on ne fait rien en commun. Par contre, les seconds s'établissent entre individus qui ont dépassé ce stade pour arriver à résoudre ensemble des problèmes qu'ils ont reconnus comme étant communs. Le capitalisme favorise les premiers. C'est pourquoi, le rôle d'un équipement d'une forme d'animations. Ainsi, les rapports sociaux tendent à devenir des rapports marchands, on vend, on achète. L'industrie capitaliste s'est accaparée des loisirs pour en faire purement et simplement un commerce. Il existe une industrie culturelle de plus en plus puissante qui cherche à transformer tous les produits culturels en marchandises. L'économie capitaliste se caractérise par une recherche de rendement et de profit maximum, c'est pour cette raison qu'elle tend à faire de la culture une industrie. Les entreprises se servent de l'animation comme support publicitaire. C'est une manière d'assurer par l'intermédiaire de fêtes, jeux, concours, la diffusion de leurs produits est une nouvelle forme de contrôle social. Il se crée des liens entre l'entreprise et les activités qu'elle propose. Peu à peu, l'activité se module sur la politique de production et de vente. On peut citer l'exemple de Kodak ou du club méditerranée. Tout cela tend à démontrer que l'animation n'est prise en compte que lorsqu'elle est un moyen de profit.

.../...

3^o Quels sont les rapports entre la création d'un équipement socio-culturel et l'animation socio-culturelle ?

Dans les projets sociaux, les perspectives d'animation sont liées à l'existence d'équipements appropriés. C'est ainsi que nous assistons à la création d'équipements socio-culturels qui sont censés être des lieux d'animation, répondant à certains besoins.

Souvent, dans certaines villes ou communes, il se produit le phénomène suivant. On implante un centre social sans se soucier des besoins de la population et par la suite seulement on se pose le problème de l'animation. Le résultat est qu'ils sont peu fréquentés.

En vérité, le problème a été posé à l'envers. L'équipement peut être une réponse aux besoins, mais n'est pas à priori un besoin. En effet, l'équipement ou plus généralement un monument est un symbole d'unité. Ainsi dès que l'équipement est mis en place, on pense que tous les problèmes vont être résolus. Il est considéré comme quelque chose à part qui permettra de régler certains problèmes ou satisfaire quelques besoins. Il ne fait pas partie intégrante pour beaucoup de personnes de la vie de tous les jours. Mais, on pourrait imaginer d'autres formes d'animation autres que les associations. Mais cela ne serait possible que si l'état d'esprit des gens, le contexte social, les conditions de vie étaient différentes.

Le besoin de pratiquer tels loisirs, de se rencontrer, de s'informer, d'acquérir des connaissances est un besoin social. A ces besoins sociaux, on doit répondre en étudiant quels moyens techniques seraient susceptibles de les satisfaire. L'équipement est alors un outil de travail qui doit s'adapter aux désirs et doit être pris en charge par les intéressés. Il ne

.../...

doit constituer qu'un support à l'animation, animation qui peut nâître à partir d'un groupe de base. Ce dernier est simplement le rassemblement d'individus autour d'une activité. Ce groupe de base n'existe que s'il y a possibilité de rencontre fréquente de décisions communes, de gestion commune. La création de groupe est donc lié à celle d'activité. Quel doit être le véritable rôle de l'activité ? L'activité peut se concevoir de deux façons. Tout d'abord, pour certains individus, elle est une fin en soi, c'est-à-dire qu'on va au foyer ou à la M.J.C. pour savoir faire de la poterie et c'est tout. Ainsi, la vie sociale se découpe en tranches. Par contre, pour d'autres l'activité n'est qu'un moyen qui favorise la rencontre d'individus. Par l'activité et à travers elle, les individus apprennent à se connaître, à discerner les problèmes communs, à échanger.

Certaines personnes désireraient faire des rencontres, mais sont bloquées par le contexte social dans lequel elles vivent. Donc l'activité est un moyen qui favorise ces prises contact. Elle tend ainsi à reconstituer une vie sociale plus complète. Les hommes qui ont réussi une rencontre lors d'une activité, cherchent des occasions de prolonger cette rencontre, d'avoir ensemble d'autres activités. La relation à propos de d'une activité provoque le désir d'une rencontre plus vaste. Là intervient le rôle de l'équipement. Il pourra réunir sous un même toit des gens pratiquant diverses activités et provoque de nouveaux échanges, nouvelles rencontres. Ce rôle ne sera pleinement assumé que dans la mesure où tout l'équipement (locaux, matériel d'information) sera entièrement pris en charge par les usagers.

.../...

CONCLUSION

Pour éclaircir ce problème, il est indispensable de comprendre ce qui conditionne l'existence de toutes les associations d'animation socio-culturelle.

L'évolution économique de la société a engendré un certain contexte social, entraînant lui-même des malaises. Ces malaises ont entraîné le développement d'équipements socio-culturels. Ces derniers éprouvent des difficultés, non seulement à vivre mais à progresser, car ils se heurtent à des murs, dont l'un des plus importants est l'absence de moyens financiers ce qui entraîne un certain freinage à leur évolution.

La culture diffuse d'en haut par l'intermédiaire de moyens de communication centralisée (masse média), et ne peut être ainsi que consommée et non pas vécue, et les loisirs deviennent de plus en plus des marchandises.

Le rôle des M.J.C. et F.J.E.P. serait de permettre l'accès à un développement culturel par la multiplication des occasions d'expression et de création, et l'accès pour tous aux loisirs. Leur but serait que les hommes prennent en charge ensemble, leur culture, leur vie sociale. Pour cela, les groupes d'hommes doivent être autonomes et posséder une entière liberté d'initiation.

.../...